



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 1 688 064 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
09.08.2006 Bulletin 2006/32

(51) Int Cl.:
A47B 87/02 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **06300021.0**

(22) Date de dépôt: **10.01.2006**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI
SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK YU

(30) Priorité: **07.02.2005 FR 0550348**

(71) Demandeur: **Manufacture Vosgienne de Meubles
SAS**
70807 Saint-Loup sur Semouse (FR)

(72) Inventeur: **DUPUIS, Arnaud**
70800, SAINT-LOUP SUR SEMOUSE (FR)

(74) Mandataire: **Livet, Marie-José**
CABINET HERRBURGER
115,Boulevard Haussmann
75008 Paris (FR)

(54) **Meuble modulable en hauteur en particulier pour salle de bains**

(57) Meuble modulable en hauteur en particulier pour salle de bains caractérisé en ce qu'il comporte un module externe haut (1) formant enveloppe ou module de montage de forme essentiellement parallélépipédique, un ensemble de modules de liaison amovibles formant caissons (2, 3, 4) ayant une géométrie adaptée à celle du module de montage (1) et destinés à être fixés

les uns au-dessus des autres à la partie interne de ce module, et une série de moyens d'assemblage permettant de fixer les modules de liaison formant caissons (2, 3, 4) à une hauteur réglable, à la partie interne du module de montage (1).

EP 1 688 064 A1

Description

[0001] La présente invention a pour objet un meuble modulable en hauteur en particulier pour des salles de bains.

[0002] Les équipements classiques des salles de bains ne sont en règle générale pas adaptés à la taille des enfants, rendant ainsi leur utilisation particulièrement inconfortable.

[0003] Les spécialistes ont déjà proposé des lavabos de faible hauteur, mais ceux-ci doivent être fréquemment remplacés au fur et à mesure de la croissance de l'enfant, entraînant parallèlement un coût souvent prohibitif.

[0004] La présente invention a pour objet de remédier à cet inconvénient en proposant un meuble pour salle de bains conçu pour évoluer en même temps que la taille d'un enfant à partir de 6 ans jusqu'à son adolescence.

[0005] Selon l'invention, un tel meuble modulable en hauteur est caractérisé en ce qu'il comporte :

- un module externe haut formant enveloppe ou module de montage de forme essentiellement parallélépipédique,
- un ensemble de modules de liaison amovibles formant caissons ayant une géométrie adaptée à celle du module de montage et destinés à être fixés les uns au-dessus des autres à la partie interne de ce module, et
- une série de moyens d'assemblage permettant de fixer les modules de liaison à une hauteur réglable, à la partie interne du module de montage.

[0006] Compte tenu de cette configuration, le module de montage qui repose en règle générale sur des pieds constitue un cadre ayant pour fonction de permettre la réception et le positionnement des différents caissons et le réglage en hauteur de ces caissons au fur et à mesure de la croissance de l'utilisateur de ce meuble.

[0007] Selon l'invention, les modules de liaison formant caissons comportent essentiellement un module vasque équipé d'un robinet et d'une conduite flexible permettant de relier ce robinet à un point d'eau.

[0008] Ce module vasque est de préférence associé à un module de toilette équipé d'un miroir ayant une épaisseur inférieure à celle des autres caissons.

[0009] Ce module de toilette qui peut avantageusement être constitué par une armoire de toilette, c'est-à-dire un meuble à étagères fermé par une porte formant miroir est destiné à être positionné à une hauteur adaptée au-dessus du module vasque.

[0010] Selon l'invention, outre le module vasque et le module de toilette, les caissons comportent également en règle générale au moins un module de rangement pouvant être constitué par un meuble à étagères fermé par une porte ou par un meuble à tiroirs.

[0011] En fonction de la taille de l'enfant auquel est destiné le meuble modulable, ces modules de rangement peuvent être montés au-dessous du module vasque ou

au-dessus du module de toilette.

[0012] Ces différents modules peuvent bien entendu avoir une hauteur quelconque, mais ont obligatoirement une largeur correspondant à celle du module de montage.

[0013] L'épaisseur des modules de rangement est quant à elle égale à celle du module vasque et en règle générale à celle du module de montage.

[0014] Les moyens d'assemblage permettant de fixer les modules de liaison à une hauteur réglable à la partie interne du module de montage peuvent avoir une configuration quelconque à la condition de pouvoir remplir leur fonction.

[0015] Ces moyens peuvent à titre d'exemple être constitués avantageusement d'une part par une série de perçages traversants prévus sur les modules de liaison et par une série de perçages borgnes prévus sur le module de montage, et d'autre part par une série de vis autotaraudantes destinées à être introduites dans des perçages traversants des modules de liaison et à coopérer avec des perçages borgnes du module de montage.

[0016] Pour permettre le maintien des caissons, les deux faces latérales des différents modules doivent être équipées de perçages situés en correspondance.

[0017] Par suite pour effectuer la fixation d'un module de liaison, l'utilisateur doit introduire des vis autotaraudantes dans des perçages traversants de ce module de sorte que leur tête soit maintenue à la partie interne de celui-ci, puis visser à force ces vis dans des perçages borgnes du module de montage situés à la hauteur choisie.

[0018] Il s'agit là clairement d'opérations particulièrement simples et rapides.

[0019] Pour démonter un module de liaison, il suffit bien entendu de faire les mêmes opérations en sens inverse.

[0020] Il est à noter que le module de montage peut avantageusement être réalisé en un panneau de particules de densité moyenne laqué blanc brillant et les modules de liaison en des panneaux de particules mélaminés en couleur.

[0021] Les caractéristiques du meuble modulable en hauteur qui fait l'objet de l'invention seront décrites plus en détail en se référant aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une perspective éclatée représentant un module de montage, un module vasque et un module de rangement,
- la figure 2 est une vue en perspective d'une armoire de toilette,
- les figures 3a, 3b, 3c et 3d sont des schémas illustratifs de quatre configurations possibles du meuble modulable.

[0022] Selon l'exemple de réalisation non limitatif représenté sur les figures, le meuble modulable en hauteur

comporte un module de montage 1, et trois caissons destinés à être fixés à la partie interne de celui-ci les uns au-dessus des autres, à savoir un module vasque 2 et un module de rangement 3 représentés sur la figure 1 ainsi qu'une armoire de toilette 4 représentée sur la figure 2.

[0023] Selon la figure 1, le module de montage 1 constitue un cadre haut de forme parallélépipédique qui repose sur quatre pieds 5 et a une largeur L correspondant à celle des différents caissons 2, 3, 4 tandis que son épaisseur E correspond à l'épaisseur du module vasque 2 et du module de rangement 3 mais est supérieure à l'épaisseur e de l'armoire de toilette 4.

[0024] De façon non représentée sur les figures, le module vasque 2 est équipé d'un robinet et d'une conduite flexible permettant de relier ce robinet à un point d'eau tandis que le module de rangement 3 est constitué par un caisson à tiroirs ou par un caisson à étagères fermé par une porte.

[0025] L'armoire de toilette 4 qui est destinée à surmonter l'élément vasque 2 est de façon classique constituée par un meuble à étagères 7 fermé par une porte 8 formant miroir.

[0026] Selon les figures 1 et 2, les faces latérales des caissons 2, 3, 4 sont équipées de perçages traversants 6 destinés à recevoir des vis autotaraudantes non représentées susceptibles d'être vissées à force dans des perçages borgnes prévus sur les faces latérales internes 9 du module de montage 1 qui ne sont pas, eux non plus, représentés sur les figures.

[0027] Pour pouvoir régler et modifier la position en hauteur des différents caissons 2, 3, 4, le module de montage 1 est équipé d'une série de perçages borgnes superposés.

[0028] Dans l'exemple de réalisation représenté sur les figures, les faces latérales du module vasque 2 comportent chacune, trois paires de perçages traversants 6 superposés, permettant de faire varier la position de ce module à la partie inférieure du module de montage 1, comme schématisé par la flèche B (figure 1) alors que les faces latérales de l'armoire de toilette 4 comportent, chacune, quatre perçages traversants 6 superposés de façon à permettre de positionner le miroir 8 à des hauteurs différentes en fonction de la taille de l'enfant (figure 2).

[0029] Selon la figure 1, les faces latérales du module de rangement 3 comportent quant à elles chacune une seule paire de perçages traversants 6 ; ce module 3 peut ainsi être positionné soit à la partie inférieure du module de montage 1 au-dessous du module vasque 2 comme schématisé par la flèche A1, soit à la partie supérieure de ce module 1, au-dessus de l'armoire de toilette 4 comme schématisé par la flèche A2.

[0030] Selon la figure 3a, le meuble modulable en hauteur est adapté à un enfant de taille minimum : l'élément vasque 2 est fixé à la partie inférieure du module de montage 1, l'armoire de toilette 4 est fixée dans sa position de hauteur minimum et le module de rangement 3 est situé à la partie supérieure du module de montage 1 (flèche A2 - figure 1).

che A2 - figure 1).

[0031] Selon la figure 3b, la position du module de rangement 3 est la même que sur la figure 3a mais le module vasque 2 et l'armoire de toilette 4 sont positionnés à une hauteur un peu supérieure et sont ainsi adaptés à un enfant un peu plus grand.

[0032] Selon la figure 3c, la position du module vasque 2 est la même que sur la figure 3b, mais l'armoire de toilette 4 est positionnée à une hauteur supérieure tandis que le module de rangement 3 est fixé au-dessous du meuble vasque 2 (flèche A1 - figure 1).

[0033] Une telle configuration est adaptée à un enfant encore un peu plus grand.

[0034] Selon la figure 3d, la position du module vasque 2 et du module de rangement 3 sont les mêmes que sur la figure 3c mais l'armoire de toilette 4 est positionnée à la hauteur maximum.

[0035] Cette configuration est adaptée à un adolescent.

Revendications

1. Meuble modulable en hauteur en particulier pour salle de bains
caractérisé en ce qu' il comporte :

- un module externe haut (1) formant enveloppe ou module de montage de forme essentiellement parallélépipédique,
- un ensemble de modules de liaison amovibles formant caissons (2, 3, 4) ayant une géométrie adaptée à celle du module de montage (1) et destinés à être fixés les uns au-dessus des autres à la partie interne de ce module, et
- une série de moyens d'assemblage (6) permettant de fixer les modules de liaison formant caissons (2, 3, 4) à une hauteur réglable, à la partie interne du module de montage (1).

2. Meuble modulable en hauteur selon la revendication 1,
caractérisé en ce que
les modules de liaison formant caissons comportent un module vasque (2) équipé d'un robinet et d'une conduite flexible permettant de relier ce robinet à un point d'eau.
3. Meuble modulable en hauteur selon l'une quelconque des revendications 1 et 2,
caractérisé en ce que
les modules de liaison formant caissons comportent au moins un module de rangement (3).
4. Meuble modulable en hauteur selon l'une quelconque des revendications 2 et 3,
caractérisé en ce que
les modules de liaison formant caissons comportent

un module de toilette (4) équipé d'un miroir (8) ayant une épaisseur (e) inférieure à l'épaisseur (E) des autres caissons (2, 3) et destiné à être positionné à une hauteur adaptée au-dessus du module vasque (2).

5

5. Meuble modulable en hauteur selon la revendication 4,

caractérisé en ce que

le module de toilette (4) est constitué par une armoire de toilette.

10

6. Meuble modulable en hauteur selon l'une quelconque des revendications 1 à 5,

caractérisé en ce que

le module de montage (1) repose sur des pieds (5).

15

7. Meuble modulable en hauteur selon l'une quelconque des revendications 1 à 6,

caractérisé en ce que

les moyens d'assemblage sont constitués d'une part par une série de perçages traversants (6) prévus sur les modules de liaison formant caissons (2, 3, 4) et par une série de perçages borgnes prévus sur le module de montage (1), et d'autre part par une série de vis autotaraudantes destinées à être introduites dans des perçages traversants (6) des caissons (2, 3, 4) et à coopérer avec des perçages borgnes du module de montage (1).

20

25

30

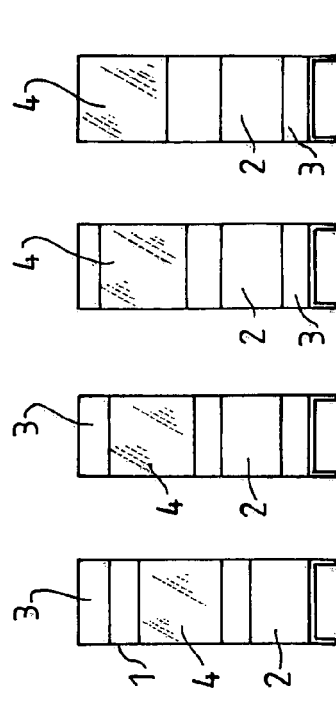
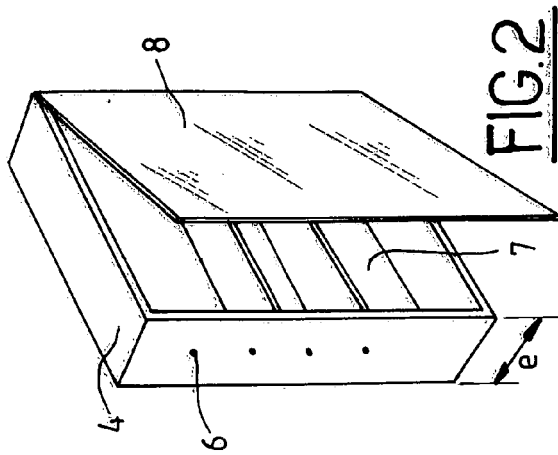
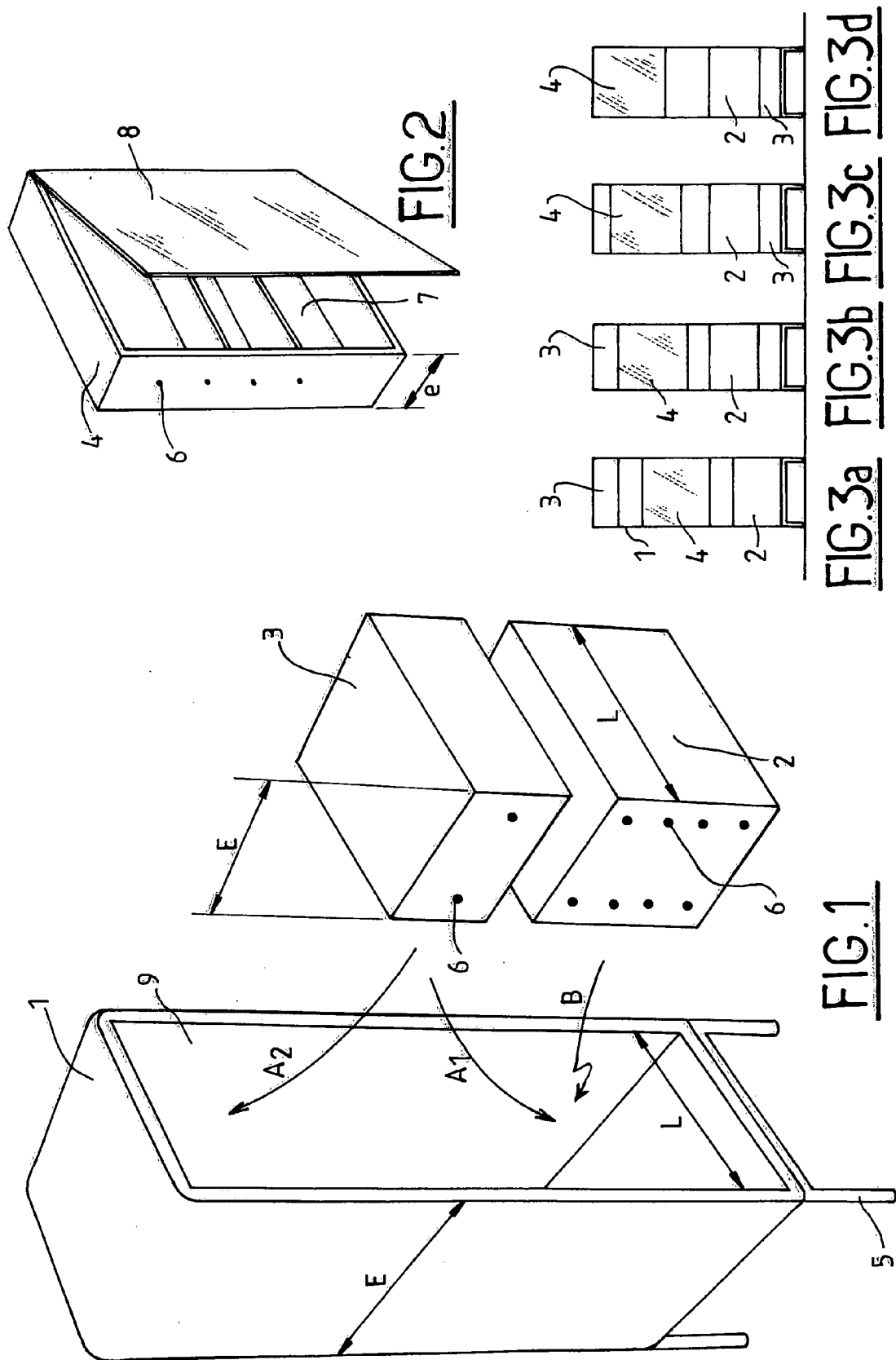
35

40

45

50

55





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	US 1 997 433 A (SAKIER) 9 avril 1935 (1935-04-09) * le document en entier * -----	1-7	INV. A47B87/02
X	FR 2 707 472 A (LIMBACH CHRISTIAN) 20 janvier 1995 (1995-01-20) * le document en entier * -----	1-7	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A47B A47K
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 30 mai 2006	Examineur van Hoogstraten, S
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

3

EPO FORM 1503 03.82 [PO4C02]

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 06 30 0021

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

30-05-2006

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 1997433	A	09-04-1935	AUCUN	

FR 2707472	A	20-01-1995	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82